

Liste de contrôle de conseils pour admission en soins de longue durée

Nom du patient : _____ (Nom de famille, prénom) _____ N° de carte Santé _____ Code de version _____

Votre signature ou la signature de votre procureur ou mandataire spécial (MS) reconnaît que le coordonnateur de soins vous a fourni des conseils pour le placement dans un foyer de soins de longue durée (FSLD). Toutes les déclarations cochées ci-dessous s'appliquent à votre situation. Veuillez conserver ce document à titre de référence.

Guide « Planification des soins de longue durée »

- J'ai reçu le guide Planification des soins de longue durée (SLD). Il est également disponible sur le site Web des Services de Soutien à Domicile et en Milieu Communautaire à l'adresse suivante : <http://healthcareathome.ca/champlain/fr/Obtenir-des-soins/Ressources-pour-les-patients-et-les-aidants/Publications>.

Formulaire d'évaluation de l'état de santé (exigence obligatoire)

- Je sais que je dois :
- Obtenir une évaluation de l'état de santé complète auprès de mon médecin de famille ou de mon infirmière praticienne.
 - Envoyer le formulaire d'évaluation de l'état de santé dûment rempli au Services par la poste ou par télécopieur.

Si je vis dans une maison de retraite, mon coordonnateur de soins peut m'aider à obtenir un formulaire d'évaluation de l'état de santé dûment rempli par le personnel de la maison de retraite.

Si je suis hospitalisé, le personnel de l'hôpital remplisse mon formulaire d'évaluation de l'état de santé.

Politique sur le tabagisme

- Si je fume :
- Les foyers de soins de longue durée ne sont pas tenus de m'aider à fumer.
 - Je dois me rendre moi-même à une distance de neuf mètres de la propriété du FSLD pour fumer.
 - Mes visiteurs doivent m'aider ou me superviser si j'ai besoin d'aide.
 - Je peux m'informer au sujet d'une thérapie de remplacement de la nicotine auprès de mon médecin ou de mon infirmière praticienne. La thérapie de remplacement de la nicotine n'est pas couverte par le FSLD.
 - Je m'informerai directement auprès de chacun des FSLD au sujet de leurs politiques en matière de tabagisme.

Mandataire spécial (MS) ou personne-ressource

- En tant que patient capable, je peux remplir la section « Coordonnées » du formulaire Demande de détermination de l'admissibilité si je souhaite ajouter un membre de la famille ou une autre personne comme personne-ressource.
- Si je suis déclaré incapable de prendre des décisions en matière de SLD,
- Mon procureur au soin de la personne est tenu de fournir à mon coordonnateur de soins une copie de la procuration relative au soin de la personne, si elle existe.
 - S'il n'y a pas de procuration relative au soin de la personne, un MS sera désigné, conformément à la hiérarchie des mandataires spéciaux.

Liste de contrôle de conseils pour admission en soins de longue durée

Nom du patient : _____ (Nom de famille, prénom) _____ N° de carte Santé _____ Code de version _____

- Je comprends que le Services de soutien à domicile et en milieu communautaire a besoin de l'adresse du ou des mandataires spéciaux ou du ou des procureurs au soin de la personne.

Renseignements sur les foyers de soins de longue durée et besoins particuliers

J'ai reçu de l'information sur :

- Le lieu
- Les types de chambres
- Les besoins particuliers (p. ex. unité sécurisée, désignation culturelle)
- Les types de lits (p. ex., dialyse, lits d'accès prioritaire pour anciens combattants, lits spécialisés pour anciens combattants, etc.)
- Des renseignements sur les foyers de SLD (liste de vérification, rapports d'inspections, temps d'attente, etc.) sont fournis en ligne à <https://www.ontario.ca/fr/page/soins-de-longue-duree-en-ontario>.
- Le profil général des FSLD, qui est accessible en ligne à <http://www.lignesantechamplain.ca>.

Temps/listes d'attente

- Je sais que les temps d'attente varient selon le sexe, le type de chambre ou le niveau de sécurité requis (unités sécurisées ou non sécurisées).
- Des renseignements sur les listes d'attente pour un placement dans un FSLD se trouvent en ligne sur le site Web du Services de soutien à domicile et en milieu communautaire à l'adresse <http://healthcareathome.ca/champlain/fr/Obtenir-des-soins/Soins-de-longue-duree/Liste-d-attente>.

Visite des foyers de soins de longue durée

- On m'a suggéré de :
 - Visiter le ou les FSLD.
 - D'aller voir les photos des maisons de soins de longue durée en ligne à l'adresse suivante <http://www.lignesantechamplain.ca>.
 - Consulter le tableau de comparaison dans le guide « Planification des soins de longue durée ».

Nombre de choix de foyers de soins de longue durée permis

- Je sais que je peux :
 - Choisir jusqu'à cinq FSLD.
 - Ajouter ou supprimer des choix plus tard. Si j'ajoute des choix de FSLD (jusqu'à cinq) dans les six semaines suivant la signature de ma liste initiale de choix de foyers de soins de longue durée, ces choix supplémentaires seront antidatés à la date initiale de la liste d'attente. Les ajouts après six semaines ne seront pas antidatés et auront une date d'attente de la date de signature de ce choix supplémentaire.

Placement « provisoire »

- J'ai reçu l'information suivante sur le placement provisoire :
 - Une fois admis dans un FSLD, je peux décider de laisser mon nom sur la liste d'attente de mes autres choix; il s'agira donc d'un placement provisoire.

Liste de contrôle de conseils pour admission en soins de longue durée

Nom du patient : _____ (Nom de famille, prénom) _____ N° de carte Santé _____ Code de version _____

- Le FSLD que j'ai choisi comme premier choix restera sur la liste d'attente avec une priorité plus élevée et tous les autres choix demeureront sur la liste d'attente avec une priorité moins élevée.
- Je peux modifier l'ordre de mes choix à tout moment.

Coûts, subventions et programme financier

- J'ai reçu des renseignements sur les taux pour les SLD indiqués sur le « Formulaire de choix de foyer de soins de longue durée ».
- Je sais que les taux d'hébergement sont sujets à des augmentations annuelles.
- Je sais que des subventions/réductions des taux sont offertes pour les chambres de base seulement et que :
 - Pour soumettre une demande de subvention, je dois présenter mon avis de cotisation d'impôt sur le revenu au moment de mon admission au FSLD.
 - Je peux obtenir une trousse de demande de réduction tarifaire auprès du coordonnateur de soins ou en ligne à <http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/ltc/forms.aspx>.
- Je sais que les changements d'hébergement après l'admission sont gérés par le FSLD.
 - Le FSLD pourrait exiger que vous demeuriez dans une chambre à deux lits ou individuelle pendant un certain temps avant qu'un transfert interne puisse être organisé.

Formulaires requis pour une demande complète

- Ma demande de placement en SLD est seulement considérée comme étant complète lorsque le RLISS a reçu **tous** les documents suivants :
 - Formulaire d'évaluation de l'état de santé;
 - Liste de choix de foyers de soins de longue durée;
 - Consentement – Formulaire de demande de détermination de l'admissibilité aux fins d'admission dans un foyer de soins de longue durée.
- Pour déterminer mon admissibilité à un placement dans un FSLD, je dois transmettre à mon coordonnateur de soins le « Formulaire d'évaluation de la santé » et le « Consentement – Formulaire de demande de détermination de l'admissibilité aux fins d'admission dans un foyer de soins de longue durée » dûment remplis dans les **28 jours**. Si les documents ne sont pas reçus dans les 28 jours, mon dossier de placement sera fermé.
- Je dois fournir la « Liste de choix de foyers de soins de longue durée » dûment remplie à mon coordonnateur de soins du RLISS dans les **56 jours** (8 semaines) suivant mon consentement soit le « Formulaire de demande de détermination de l'admissibilité aux fins d'admission dans un foyer de soins de longue durée ». Si elle n'est pas reçue, mon dossier de placement sera fermé.
- Je dois retourner mes formulaires remplis le ou avant le _____ (date), par télécopieur 613- au Services de soutien à domicile et en milieu communautaire 100-4200, rue Labelle, Ottawa (Ontario) K1J 1J8
- Si mon dossier de placement est fermé parce que les documents nécessaires n'ont pas été reçus à temps, je peux présenter une nouvelle demande quand je serai prêt.
- Je suis conscient que le « Formulaire l'évaluation de la santé » n'est valide que pour 3 mois.

Liste de contrôle de conseils pour admission en soins de longue durée

Nom du patient : _____ (Nom de famille, prénom) _____ N° de carte Santé _____ Code de version _____

Processus d'offre de lit

- Lorsque le coordonnateur m'appelle pour m'offrir un lit :
- J'ai jusqu'à 24 heures pour accepter ou refuser l'offre.
 - Je peux recevoir une offre de lit à tout moment pour n'importe lequel des foyers que j'ai choisis dans le cadre de ma demande et pour lesquels je figure sur la liste d'attente.
 - Si mon MS/procureur prévoit s'absenter (p. ex., lors de vacance), il doit en informer le coordonnateur de soins et désigner son remplacement en cas d'offre de lit.

Politique de réservation de lit

- Une fois que j'ai accepté une offre de lit, je sais que :
- Je dois emménager dans le foyer dans les cinq jours suivant la disponibilité du lit.
 - Des frais de réservation de lit pourraient être exigibles à partir de la date de libération du lit.
 - Les admissions ne sont généralement pas possibles la fin de semaine, selon le foyer de soins de longue durée.
 - Je dois organiser mon propre transport vers le FSLD.

Politique de refus d'offres de lit

- Si je refuse une offre de lit, je suis conscient que :
- Ma demande de SLD sera fermée et mon nom, retiré de **toutes** les listes d'attente des FSLD.
 - Je peux présenter une nouvelle demande après une période de 12 semaines, à moins que mon état de santé ou ma situation change.

Changement de l'état de santé

- Je sais que je dois communiquer avec mon coordonnateur de soins si mon état de santé ou ma situation change.

Conjoints/Partenaires

Je sais que mon conjoint/partenaire peut demander l'admission au même FSLD que moi, même s'il n'y est pas lui-même admissible.

Une fois que je suis admis au FSLD, mon conjoint/partenaire devra contacter son coordonnateur de soins pour faire réévaluer sa propre demande de SLD afin de me rejoindre par la suite au FSLD.

* Cela comprend les admissions des anciens combattants au Centre de santé Perley et Rideau pour anciens combattants.

* Un conjoint/partenaire est défini, selon le ministère des Soins de longue durée, comme une de deux personnes qui vivent ensemble depuis au moins un an et qui ont une relation personnelle étroite de première importance dans leur vie (Règl. de l'Ont. 79/10, art. 15).

Commentaires : _____

Liste de contrôle de conseils pour admission en soins de longue durée

Nom du patient : _____
(Nom de famille, prénom) N° de carte Santé Code de version

Signature du patient/MS/Procureur au soin de la personne

Date

Nom du patient/MS/Procureur au soin de la personne

Adresse du MS/Procureur au soin de la personne

Signature et poste du coordonnateur de soins

Date